

LES CONTREPARTIES DU MÉCÉNAT

ACCÈS EXCLUSIF AU MUSÉE

- Visites privées des Musées en dehors des horaires d'ouverture, avec un conservateur ou médiateur pour expliquer les collections.
- Accès exclusif aux coulisses : découverte des réserves, des ateliers de restauration ou des archives.
- Avant-premières : invitations aux inaugurations des expositions temporaires ou à la présentation de nouvelles acquisitions.

- Mention du mécène dans les supports de communication (plaques à l'entrée du musée, site web, publications, rapports d'activité, newsletters...).
- Logo ou nom sur des éléments sponsorisés (ex. : panneaux explicatifs, programmes d'exposition, supports pédagogiques).
- Inclusion dans un "Mur des mécènes" ou un espace dédié dans le musée.

RECONNAISSANCE PUBLIQUE

AVANTAGE FISCAL

- 66% du don pour les particuliers, dans la limite de 20% du revenu imposable
- 60% du don pour les entreprises dans la limite de 5% du CA HT

- Possibilité d'organiser un événement privé au musée (cocktail, réception, dîner).

CONTREPARTIES ÉVÉNEMENTIELLES

CONTREPARTIES CULTURELLES

- Abonnements gratuits ou réductions sur les entrées aux musées pour les collaborateurs des mécènes.
- Invitations VIP à des événements culturels organisés par les musées ou l'association (conférences, projections, concerts).
- Envoi d'un catalogue d'exposition signé par les conservateurs ou commissaires d'exposition.

PARTENAIRES



LES
EPOPEES
STEPHANE FUGET



Merci à Céline Chaufournais



Merci à Ludovic Florentin



E.PONA HÔTELS



Merci à Nicolas Catrix



Merci à
Diane de Grandry

Merci à la société SINOUR
pour les gâteaux orientaux